

Réformistes et exigeants, nous jugerons sur les actes en fonction de nos positions

Éditorial

par Jean-Claude Mailly

ous mesurerons rapidement, après les élections législatives, la sincérité du gouvernement.

À savoir, comme ils le disent actuellement, s'il s'agit d'une vraie concertation. Auquel cas il faudra non seulement nous écouter, mais nous entendre et travailler sur des textes écrits.

Ou si, les législatives passées et en fonction des résultats annoncés, la volonté de passer en force revient, ce qui sera inévitablement source de tensions.

Comme je l'ai dit à plusieurs reprises, nous ne sommes ni naïfs, ni suspicieux *a priori*. Nous jugeons et jugerons sur les actes en fonction de nos positions.

C'est pourquoi, par exemple, à la lecture des documents publiés par *Libération*, nous avons tiré la sonnette d'alarme en déclarant « halte au feu ».

Force Ouvrière a toujours été une organisation réformiste et exigeante, et elle entend le rester. Nous jugeons avec notre liberté de comportement et notre indépendance. Quand nous sommes pour, comme quand nous sommes contre. Nos interlocuteurs, qui aiment mettre

les gens et les organisations dans des cases, nous ont de tout temps considérés comme imprévisibles!

C'est d'une certaine façon et sans le vouloir un hommage à notre liberté de comportement! À un moment, il va falloir que le gouvernement non seulement discute, mais qu'il présente des projets de texte car on ne peut pas se positionner sur du sable et attendre la dernière minute.

La feuille de route qui nous a été adressée ouvre, sur beaucoup de sujets, des pistes très variables, voire qui peuvent être contradictoires. L'itinéraire devra donc être précisé, ainsi que l'objectif.

Pour le moment, les seules choses claires obtenues sont de deux ordres : une détente du calendrier du mois d'août (en plein été) au mois de septembre et le rejet de négocier dans l'entreprise sur le contrat de travail.

Et nous continuons bien entendu à marteler nos positions, que ce soit sur l'articulation des niveaux de négociation ou sur la liberté de désignation du délégué syndical.

JEAN-CLAUDE MAILLY, SECRÉTAIRE GÉNÉRAL @jcmailly sur Twitter